

Ecobonus communal

Essertines-sur-Yverdon



Descriptif

Dans le cadre de son Agenda 21, la commune d'Essertines-sur-Yverdon a mis sur pied une subvention communale destinée à inciter les propriétaires à faire le pas en matière d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables et d'assainissement thermique de leur maison ou immeuble. L'écobonus peut être cumulé avec les subventions cantonales/fédérales.



Exemple d'installation solaire thermique (capteur+chauffe-eau) ayant bénéficié de la subvention cantonale (CHF 2000.-) et de l'écobonus communal (CHF 1200.-).

Adoption du règlement de l'écobonus communal par les autorités communales et approbation par l'Etat en 2005.

Attribution de l'écobonus depuis 2006 pour :

- des chauffe-eau solaires (une vingtaine) ;
- des pompes à chaleur à sondes géothermiques (une dizaine) ;
- quelques chaudières à granulés de bois.

Depuis 2011 : accent mis sur l'assainissement thermique des bâtiments, avec une subvention communale conditionnée par l'acceptation de la demande déposée au Programme Bâtiments de la Confédération (huit attributions jusqu'en 2017).

Depuis 2018 : écobonus complémentaire à la rétribution unique fédérale pour les installations photovoltaïques (pas de RPC).

Démarche et opportunités



Lors de la création en 2003 d'un Agenda 21 pour un développement durable au niveau communal, un certain nombre d'actions ont été proposées par les initiateurs. Certaines de ces actions demandaient une étroite collaboration avec la Municipalité et le Conseil communal, car impliquant un financement public. C'est le cas de l'écobonus, qui précise dans son règlement : « *le principe de l'écobonus ne peut être mis en application que pour les projets dans lesquels le propriétaire va au-delà de ses obligations légales (ce qui implique pour lui un surcoût)* » ; autrement dit, ce qui devient obligatoire n'est plus subventionné. Le montant total alloué à l'écobonus, évolutif en fonction de l'intérêt suscité, est mis au budget de la commune année après année.

Avantages et inconvénients



- + L'écobonus a été un levier efficace pour aider un certain nombre de propriétaires à investir en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.
- + L'écobonus vient en appui au Concept Energétique de la Commune.
- L'écobonus communal, pas plus que les subventions cantonales ou fédérales, n'a d'influence sur les propriétaires décidés à ne rien faire tant que le changement souhaité n'est pas une obligation légale.

